

MM.	MM.
McDonald	Rea
(Hamilton-Sud)	Régnier
McFarlane	Ricard
McGee	Robinson
McGregor	Rogers
McIntosh	Rompré
McLennan	Rowe
Maloney	Rynard
Mandziuk	Simpson
Martineau	Skoreyko
Martini	Small
Matthews	Smallwood
Milligan	Smith (Calgary-Sud)
Monteith (Perth)	Smith (Simcoe-Nord)
Monteith (Verdun)	Smith (Winnipeg-Nord)
Montgomery	Southam
More	Speakman
Morissette	Stanton
Morton	Stefanson
Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria)	Stewart
Muir (Lisgar)	Stinson
Nasserden	Tassé
Nielsen	Thomas
Noble	Tremblay
Nowlan	Valade
Nugent	Villeneuve
O'Hurley	Vivian
Parizeau	Walker
Pascoe	Webster
Payne	Weichel
Pigeon	White
Pratt	Winkler
Rapp	Wratten
	Yacula—159.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'amendement soit mis aux voix?

**Des voix:** Entendu!

**M. l'Orateur:** Que ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui!

**M. l'Orateur:** Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

**Des voix:** Non!

**M. l'Orateur:** A mon avis, les non l'emportent.

**L'hon. M. Pearson:** Sur division.

(L'amendement de l'honorable M. Pearson est rejeté sur division.)

**L'hon. M. Fleming:** La Chambre serait-elle disposée à se prononcer sur la motion principale dès maintenant?

**M. Argue:** Non.

**L'hon. M. Pickersgill:** Oh! non. Vous vous y êtes essayé!

**Une voix:** Les griefs!

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[L'hon. M. Nowlan.]

## Reprise de la séance

### LES CÉRÉALES—LES VERSEMENTS D'APPOINT— DEMANDE DE CONSIDÉRATION DES AVIS DE L'OUEST

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur je viens prier le gouvernement de faire connaître sa ligne de conduite en ce qui a trait à la question des versements d'appoint pour les céréales de l'Ouest. Je vois que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) vient de faire son entrée à la Chambre. J'espère qu'à la fin de mes observations il prendra part au débat et exposera à la Chambre la ligne de conduite du gouvernement à cet effet.

De l'avis des cultivateurs de l'Ouest, la question des paiements d'appoint est très importante. Il y a de nombreuses années qu'ils sont en faveur de la vente de leurs céréales par l'entremise de la Commission canadienne sur le blé. Ils demandent la stabilité pour ce qui est du ramassage, du classement et de la vente de leurs céréales sur les marchés intérieur et d'exportation. Ils veulent aussi la stabilité dans la relation entre le prix de vente et le prix de revient.

Ils ont dit qu'il devrait y avoir un rapport équitable entre le prix de leurs céréales et le coût de la production. Les producteurs de céréales étaient tout à fait satisfaits du rapport qui existait entre le prix des céréales et le coût de la production dans l'après-guerre immédiat. Ils avaient quelques griefs à formuler à l'époque en ce qui concerne le versement final et ainsi de suite. Après la fin de l'accord britannique sur le blé, ils avaient certains griefs à formuler en ce qui concerne le tarif-marchandises, mais, de façon générale, ils trouvaient que le rapport entre le prix des céréales et le coût de la production, de 1945 à 1950, était raisonnablement satisfaisant.

Depuis lors, cependant, le coût de la production a monté en flèche. Depuis 1947, cette augmentation s'est établie à un peu plus de 50 p. 100, d'après la statistique officielle. En même temps, il y a eu une diminution générale de 12 p. 100 dans le prix des denrées agricoles, dans les Prairies. En ce qui concerne le blé, la baisse a été de 21 p. 100. Les cultivateurs de l'Ouest constatent donc que, depuis 1947, le coût de la production a augmenté de plus de 50 p. 100, alors que le prix de leur denrée agricole la plus importante a baissé de 21 p. 100. Je demanderais aux honorables députés qui siègent en face comment une entreprise commerciale ordinaire, au Canada, pourrait se maintenir avec, d'une part, une augmentation de 50 p. 100 dans le coût de la production et, d'autre part, une